

ENGAGEMENTS D'AALBORG

PROGRAMME STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE GENÈVE 2011 – 2014



VILLE DE
GENÈVE

MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS D'AALBORG EN VILLE DE GENÈVE

Jean-Pascal Gillig, chef de projet – volet mise en œuvre,
Délégation Agenda 21, Département des finances et du logement
Nadine Allal Leitenberger, cheffe de projet – volet information et communication,
Délégation Agenda 21, Département des finances et du logement

Avec l'aide de l'équipe de la Délégation Agenda 21 – développement durable, diversité et égalité
Chiara Barberis, Ninian Hubert van Blyenburgh, Schahrazad El Hayboubi, Patrick Hadj-Chaib,
Gaétan Morel, Amandine Panhard, Hervé Pichelin, Florian Torche

Avec les Correspondant-e-s Agenda 21 :

Inès Légeret-Coulibaly, Département des autorités
Simon-Pierre Keller, Département des finances et du logement
Etienne Favey, Département des constructions et de l'aménagement
Joëlle Oudard, Département de la culture
Michel Moreau, Département de l'environnement urbain et de la sécurité
Manuelle Pasquali, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Avec la collaboration de :

Fabio Lo-Verso, Département des finances et du logement
Jean Rossiaud, Département des finances et du logement
Lise Tran, consultante indépendante

Remerciements :

La Ville de Genève tient à remercier chaleureusement les 130 personnes qui ont participé à l'élaboration des objectifs, ainsi que celles et ceux qui seront impliqués dans la mise en œuvre de ce programme.

Design graphique et illustrations :
Madame Paris / Alexandra Ruiz

Edition :
Ville de Genève, octobre 2010

SOMMAIRE

PRÉFACE DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE GENÈVE

4

LE CONTEXTE

7

Réorientation de la politique de développement durable de la Ville de Genève

8

Les Engagements d'Aalborg

8

Mise en œuvre des Engagements d'Aalborg en Ville de Genève : Etat d'avancement

9

Structure du document

11

13 OBJECTIFS DU PROGRAMME STRATÉGIQUE

13

Objectif 1 : Vision partagée du développement durable

14

Objectif 2 : Participation

15

Objectif 3 : Qualité de l'air local

16

Objectif 4 : Energie et climat

17

Objectif 5 : Biodiversité

18

Objectif 6 : Achats responsables

19

Objectif 7 : Aménagement du territoire

20

Objectif 8 : Mobilité

21

Objectif 9 : Actions communautaires de proximité

22

Objectif 10 : Economie locale

23

Objectif 11 : Conditions de travail

24

Objectif 12 : Culture

25

Objectif 13 : Coopération

26

Survol des 13 objectifs

27

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME STRATÉGIQUE

29

Structure et organisation

30

Outils d'aide à la planification et au suivi de la mise en œuvre

31

Les grandes étapes de la mise en œuvre

32

Impacts financiers

34

Communication

34

PRÉFACE DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE GENÈVE



LE CONSEIL ADMINISTRATIF DE GAUCHE À DROITE :

Patrice Mugny, conseiller administratif, Pierre Maudet, vice-président, Sandrine Salerno, maire de Genève, Manuel Tornare et Rémy Pagani, conseillers administratifs.
(photographe: A. Bergot)

Le 24 septembre 2010, quinze ans après avoir signé la Charte d'Aalborg, la Ville de Genève signe les Engagements d'Aalborg. Dans le même temps, la Ville remet au Secrétariat d'Aalborg la *Revue du développement durable de la Ville de Genève, édition 2010* (l'état des lieux) et ce *Programme stratégique de développement durable de la Ville de Genève 2011 – 2014* (les objectifs prioritaires).

641 collectivités municipales européennes ont déjà signé ces Engagements et entamé un processus de réflexion et d'action. 57 d'entre elles ont complété un état des lieux, 8 ont publiquement formulé leurs objectifs. La Ville de Genève sera donc la neuvième collectivité publique européenne à se doter d'une vision stratégique et cohérente du développement durable au travers de ce référentiel commun.

Dans les procédures liées aux Engagements d'Aalborg, la *Revue du développement durable* devait être présentée dans les 12 mois suivant la signature des Engagements, et les objectifs stratégiques dans les 24 mois. Nous avons décidé d'opérer simultanément la signature et la publication des deux brochures afin de souligner notre détermination et l'état d'avancement du processus en Ville de Genève.

En effet, après une très large consultation d'abord « interne » (des 50 services de l'administration municipale), puis « externe » (de représentant-e-s de la société civile et des expert-e-s dans chacun des domaines couverts par les 10 Engagements d'Aalborg), nous pouvons offrir aux Genevoises et aux Genevois, à la fois une vision partagée du développement durable, un état des lieux établi sur la base de la concertation, ainsi que des objectifs choisis par un conséquent « brainstorming collectif ».

Il n'est jamais simple d'opérer des choix. Nous avons privilégié quelques critères. Tout d'abord, nous avons décidé de couvrir les 10 Engagements d'Aalborg et de choisir au minimum un objectif prioritaire par engagement. Ce qui nous assure une cohérence avec les trois axes du développement durable (environnement, économie locale et solidarité sociale). Afin de nous assurer que l'ensemble de l'administration municipale portera conjointement ce programme stratégique, nous voulions que chacun des cinq départements soit porteur d'au moins un objectif. Quant à la mise en œuvre, elle sera le fruit d'une collaboration transversale entre services. Enfin, nous avons écarté ce qui ne relève pas des compétences formelles des communes et ce qui aurait eu un impact trop faible par rapport aux moyens investis.

Les projets qui seront mis en œuvre dans le cadre de ce programme stratégique ne visent pas seulement à valoriser ce que fait déjà la Ville. Ils permettront également une amélioration substantielle et des innovations dans la perspective d'une «Genève Ville Durable». De plus, nous avons décidé de continuer à privilégier la participation sous ses différentes formes. Nous avons en effet la conviction que l'atteinte des objectifs ne pourra se faire sans s'ouvrir à d'autres partenaires. Le concours des associations et des entreprises locales est une des conditions impératives pour mettre en œuvre le développement durable sur le territoire. Nous visons à mettre sur pied des partenariats public-privé (PPP) à chaque fois que cela sera possible.

Par ailleurs, nous avons le souci d'évaluer régulièrement les résultats. C'est pourquoi nous nous engageons à communiquer régulièrement au Conseil municipal et à la population genevoise, ainsi qu'au Secrétariat d'Aalborg, l'état d'avancement des projets et le degré d'atteinte des objectifs, aux travers d'indicateurs appropriés.

Lors du bilan global effectué à la fin de la période 2011–2014, le processus participatif sera réactivé et permettra de valider ou de revoir les objectifs en fonction des résultats obtenus. Le cas échéant, nous pourrions réajuster nos priorités pour la période 2015–2018. Il s'agit donc d'un processus d'amélioration continue qui permettra d'assurer la pérennité des actions entreprises. Les actrices et acteurs politiques qui se succéderont s'engagent ainsi à cheminer ensemble vers une «Ville toujours plus durable».

Enfin, nous sommes également heureuse et heureux de nous inscrire dans un cadre international, qui renforcera notre action sur le plan local. Nous utiliserons aussi notre présence dans les réseaux de villes, sur le plan suisse comme sur le plan international, pour promouvoir les Engagements d'Aalborg et participer à l'échange de bonnes pratiques.

LE CONTEXTE



RÉORIENTATION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE GENÈVE

En 2007, un premier bilan de la politique de développement durable de la Ville de Genève¹ met en évidence les succès remportés en matière de sensibilisation et d'information à la population². Cependant, les résultats concernant la mise en place d'une administration exemplaire sont jugés peu satisfaisants : l'action municipale en faveur du développement durable est fragmentée et manque de cohérence. En outre, l'absence d'indicateurs de durabilité et d'outils d'évaluation est également relevée.

En 2008, le Conseil administratif prend acte de ce bilan contrasté et décide de donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement durable. Il entend mettre en œuvre celle-ci de manière concrète et mesurable. Il décide de faire de Genève une ville qui « assure, par une gouvernance participative, un développement économique et social équitable, tout en réduisant l'impact écologique des activités humaines sur le territoire ».

Suite à deux motions du Conseil municipal³, le Conseil administratif décide, dans sa séance du 23 avril 2008, de signer les Engagements d'Aalborg. Ces derniers couvrent la plupart des domaines d'activité des villes européennes sous l'angle du développement durable. Ils représentent un outil privilégié pour mettre en cohérence et prioriser les projets municipaux de développement durable et pour évaluer leur mise en œuvre dans le temps.

LES ENGAGEMENTS D'AALBORG

La signature des Engagements d'Aalborg est un acte fort, qui engage une municipalité sur le long terme. Elle l'oblige à suivre un processus rigoureux d'analyse, de proposition et de mise en œuvre en matière de développement durable. Par son adhésion aux Engagements, la Ville de Genève a ainsi choisi de poursuivre une action énergique et cohérente afin de relever les défis sociaux, environnementaux et économiques sans compromettre la qualité de vie des habitant-e-s d'autres régions du globe ou des générations futures.

Au nombre de dix, les Engagements d'Aalborg couvrent tous les domaines de l'action publique. Chacun de ceux-ci se décline en cinq objectifs généraux à atteindre. Sur la base de ces 50 objectifs généraux (10 Engagements x 5 objectifs), chaque ville signataire détermine ses priorités et définit des objectifs spécifiques en fonction de sa situation et de ses besoins locaux.

LES 10 ENGAGEMENTS D'AALBORG

01. Gouvernance
02. Gestion locale vers la durabilité
03. Biens naturels communs
04. Consommation responsable et choix de style de vie
05. Planification et conception
06. Mobilité améliorée, trafic limité
07. Actions locales pour la santé
08. Economie locale vivante et durable
09. Equité sociale et justice
10. Du local au global

1. La structure administrative communale et l'échelon politique municipal sont désignés par les termes « Ville de Genève ». Le territoire communal est désigné par les termes « ville de Genève ».

2. Politique du Conseil administratif en matière de développement durable. Bilan de législature 2003-2007. Rapport du Groupe Actions 21 au Conseil administratif. Edition Ville de Genève, mars 2007 (D33).

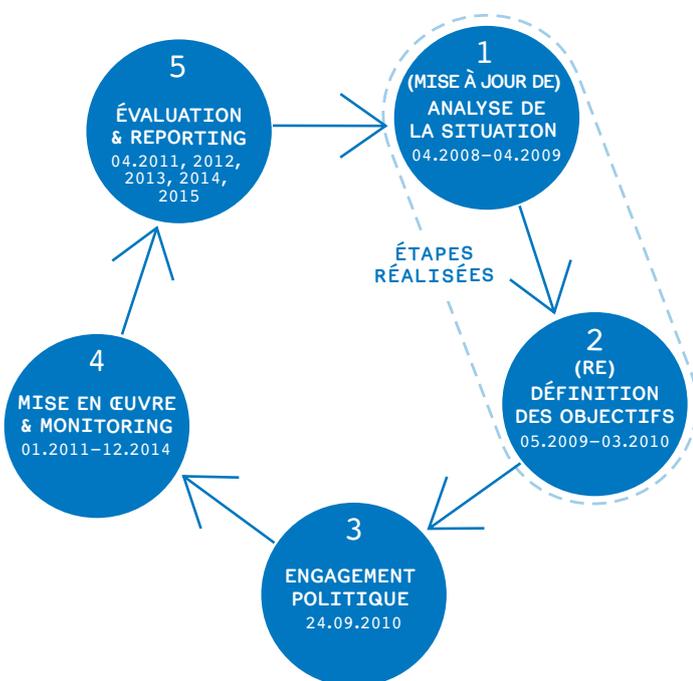
3. M-732 : « Signons les Engagements d'Aalborg », du 25 février 2008 ; M-754 : Agenda 21 : pour une politique publique ambitieuse, quantifiable et mesurable », du 28 novembre 2007.

MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS D'AALBORG EN VILLE DE GENÈVE : ÉTAT D'AVANCEMENT

En décidant de signer les Engagements d'Aalborg, la Ville de Genève a lancé un processus de travail composé de plusieurs étapes.

La mise en œuvre des Engagements d'Aalborg s'effectue à travers cinq phases, dans une optique d'amélioration continue. En Ville de Genève, la première étape du cycle (analyse de la situation) a débuté en 2008 tandis que la deuxième (définition des objectifs) s'est terminée dans le courant du premier semestre de 2010. Le stade suivant du processus a consisté dans l'engagement politique. Celui-ci s'est traduit concrètement par la signature officielle des Engagements d'Aalborg par l'ensemble du Conseil administratif le 24 septembre 2010.

Cycle de durabilité des Engagements d'Aalborg : déroulement des cinq étapes en Ville de Genève



ÉTAPE 1 : ANALYSE DE LA SITUATION AVRIL 2008 – AVRIL 2009

Une consultation interne et externe à l'administration municipale a été organisée pour dresser un état des lieux du développement durable dans l'administration et sur le territoire de la Ville de Genève.

La brochure *Revue du développement durable en Ville de Genève* en est le résultat et peut être consultée sur le site de la Ville de Genève³.

ÉTAPE 2 : DÉFINITION DES OBJECTIFS MAI 2009 – MARS 2010

Sur la base de la première étape, le processus de consultation a été reconduit dans le but d'élaborer des objectifs prioritaires de développement durable pour la Ville ainsi que des indicateurs de mise en œuvre. La consultation a impliqué 130 personnes : des collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale ; des expert-e-s et représentant-e-s de la société civile ; des élu-e-s du Conseil municipal.

Suite à la consultation, le Conseil administratif a adopté un programme d'action en matière de développement durable, sur la base d'une sélection de 13 objectifs prioritaires choisis parmi ceux identifiés lors du processus de consultation. Les objectifs sélectionnés ont tous fait l'objet d'études préliminaires de faisabilité.

3. www.ville-geneve.ch/themes/developpement-durable-energie/engagements-aalborg/

MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS D'AALBORG EN VILLE DE GENÈVE (SUITE)

ÉTAPE 3 : ENGAGEMENT POLITIQUE 24 SEPTEMBRE 2010

Le 17 mars 2010, le Conseil administratif a statué que les Engagements d'Aalborg devaient être signés par l'ensemble du Conseil. Il a ainsi démontré sa volonté de mener à bien ce projet. Par la suite, la date du 24 septembre 2010 a été fixée pour la signature des Engagements.

A cette occasion, les participant-e-s à la consultation (collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale ; expert-e-s et représentant-e-s de la société civile ; élu-e-s du Conseil municipal) ont été convié-e-s à la partie officielle formalisant cette signature historique.

La Ville de Genève dispose désormais d'un cap : la Ville durable. Mais aussi d'une boussole : les Engagements d'Aalborg.

ÉTAPE 4 : MISE EN ŒUVRE ET MONITORING JANVIER 2011 – DÉCEMBRE 2014

La période d'élaboration durera quatre ans et correspondra ainsi à la durée d'une législature. Le début de celle-ci est prévu pour janvier 2011 et se terminera en décembre 2014. Il s'agit là de la première période de mise en œuvre, qui sera suivie, en 2015, d'un bilan et d'une mise à jour du programme stratégique pour une nouvelle période de quatre ans (2015 – 2018).

Le lancement de la mise en œuvre dépend encore du vote par le Conseil municipal du budget 2011. Celui-ci comprend les coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre des Engagements d'Aalborg (voir chapitre 3).

Un plan de projet par objectif (pour le détail, voir chapitre 3) sera rédigé en automne 2010, ceci afin de planifier précisément la mise en œuvre de chaque objectif (structure organisationnelle, étapes, actions et résultats attendus, indicateurs, budget,...).

ÉTAPE 5 : ÉVALUATION ET REPORTING AVRIL 2011 – AVRIL 2015

Afin d'assurer l'avancement de la mise en œuvre du programme stratégique, le Conseil administratif a décidé de procéder, tout au long de la période (2011 – 2014), à un suivi biannuel de chaque objectif (mars et septembre). Celui-ci intégrera des indicateurs d'efficacité, d'efficience, de suivi financier et de suivi des délais (pour le détail, voir chapitre 3).

Sur la base de ces suivis biannuels, deux types de bilan seront établis au cours de la période de mise en œuvre (2011 – 2014) :

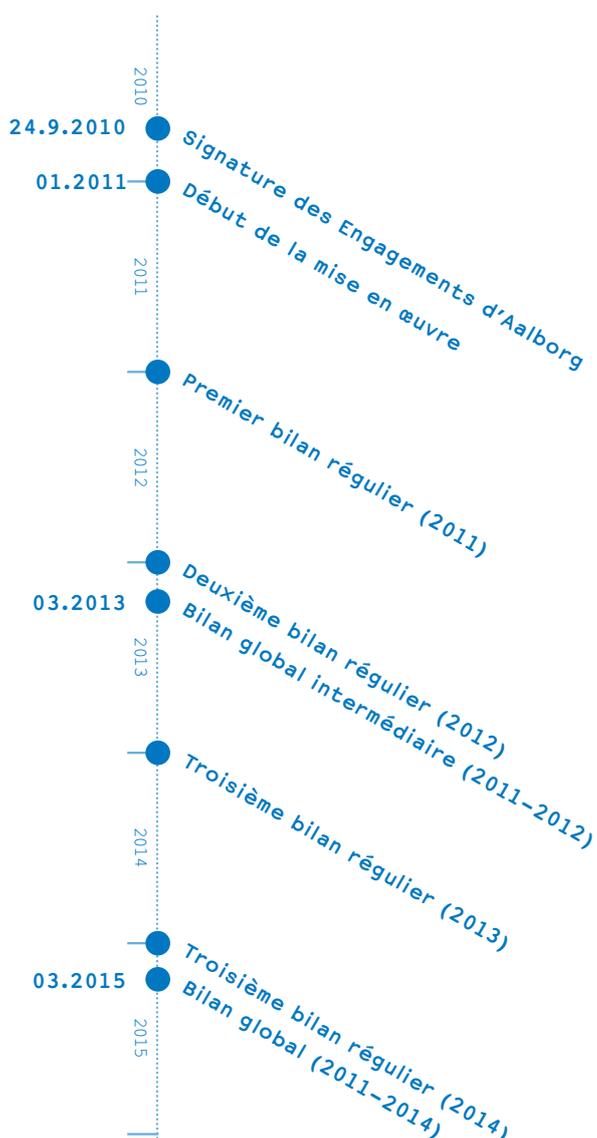
1. Un bilan régulier sera effectué à la fin du premier trimestre de chaque année. Il coïncidera avec le bouclage des comptes de l'année précédente. Les conclusions seront publiées en interne et en externe et permettront, lors d'un processus de consultation, de contrôler et de réajuster, si besoin, les projets et les actions menés dans le cadre de chaque objectif.

2. Un bilan global de la mise en œuvre des 13 objectifs est prévu à la fin du processus (début 2015). Il prendra la forme d'un rapport d'évaluation récapitulatif et expliquant le résultat du cycle. Des précisions sur les réalisations de chaque objectif seront données aux habitant-e-s de la ville de Genève et aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale. Ce document sera essentiel pour déterminer quels éléments de chaque objectif ont été accomplis et offrira une mise en contexte analytique des résultats.

Des assises auront lieu à la fin du cycle et permettront de discuter du rapport d'évaluation et de réajuster les objectifs prioritaires de développement durable, ceci en vue d'un nouveau cycle de mise en œuvre. Cette consultation réunira des collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale, des expert-e-s et représentant-e-s de la société civile et des élu-e-s du Conseil municipal.

STRUCTURE DU DOCUMENT

Points de situation de la mise en œuvre :



Un bilan global intermédiaire sera établi au cours du premier semestre 2013. Celui-ci permettra de présenter au groupe consultatif et aux habitant-e-s de la ville de Genève l'avancée du programme stratégique durant les deux premières années de mise en œuvre (2011-2012).

Suite à un large processus participatif, la Ville de Genève a défini 13 objectifs prioritaires de développement durable. Elle s'est fixé quatre ans pour les réaliser.

Le rôle du *Programme stratégique de développement durable* est d'expliquer les projets et actions que la Ville de Genève va mettre en œuvre pour atteindre ces 13 objectifs.

Le premier chapitre de ce document décrit le contexte des Engagements d'Aalborg ainsi que son application en Ville de Genève tandis que le deuxième reprend chacun des 13 objectifs en précisant :

- l'énoncé de chaque objectif (italique en gras bleu) ;
- les enjeux relevés par les participant-e-s à la consultation (paragraphe en italique normale noire) ;
- les projets et les actions phares qui seront menés au sein de l'administration, le cas échéant en collaboration avec des partenaires privés ;
- les bénéfices recherchés ;
- les indicateurs de suivi de l'objectif.

Afin d'élaborer de manière efficace un tel programme stratégique, qui comprend de nombreux projets et fait intervenir des actrices et acteurs multiples, il est crucial de planifier en détail sa mise en œuvre. Ce point, qui sera développé au chapitre 3, présente la structure et l'organisation du programme, les outils d'aide à la planification et au suivi de la mise en œuvre, les impacts financiers et, finalement, la communication auprès des habitant-e-s de la Ville de Genève

LES 13 OBJECTIFS DU PROGRAMME STRATÉGIQUE



OBJECTIF 1 : VISION PARTAGÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Genève élabore avec les actrices et acteurs de la société civile une vision partagée du développement durable et de sa gouvernance.

L'analyse faite lors du processus participatif a mis en évidence un manque de vision partagée de la mise en œuvre du développement durable en ville de Genève. La plupart des visions, stratégies et objectifs ayant trait à cette thématique sont conçus de manière sectorielle.

La mise en œuvre des Engagements d'Aalborg permettra d'engendrer une conception partagée en termes de développement durable et, par conséquent, donnera lieu à une meilleure cohérence et coordination des actions menées au sein de l'administration. Cette vision partagée du développement durable ne doit pas rester figée, mais évoluer dans le temps. Le processus de mise en œuvre des Engagements d'Aalborg fonctionnera par cycles de quatre ans, ce qui correspond à la durée d'une législature en Ville de Genève. Tous les deux ans, des réunions seront organisées, afin de discuter du rapport d'évaluation élaboré en début de cycle et de faire le bilan sur les actions entreprises. Par ailleurs, des Etats généraux auront lieu à chaque fin de cycle : ils permettront de réajuster et de redéfinir les objectifs. Différent-e-s intervenant-e-s, tel-le-s qu'administration, expert-e-s et partenaires privés, se réuniront lors de ces assises. En outre, les actrices et acteurs de la société civile (ONG, population, entreprises, associations, partis politiques) seront associé-e-s à cette opération, des journées « Suivi des Engagements d'Aalborg » ayant été prévues à cette fin. Le premier cycle de mise en œuvre sera initié en juin 2011, la période antécédente (janvier 2010 – mai 2011) servant de période d'essai.

Grâce au cadre européen des Engagements d'Aalborg, la Ville de Genève bénéficiera d'une meilleure visibilité et de davantage de reconnaissance au niveau national et international pour ses actions en faveur du développement durable. Au niveau régional, cette visibilité se doit également d'être développée. La mise sur pied d'une plateforme Web, la création d'une newsletter, de même que la réalisation d'un logo « Aalborg » s'inscrivent dès lors dans cette perspective. Les efforts entrepris dans ce domaine permettront une ouverture des Engagements à des partenaires externes, qui pourront arborer le logo lors de la réalisation d'actions liées aux Engagements d'Aalborg.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Suivi de la perception du développement durable au travers de sondages d'opinion
- Nombre d'abonné-e-s à la newsletter
- Nombre de projets labellisés « Aalborg » externes à l'administration

Pilotage de la mise en œuvre :

Département des finances et du logement

Collaborations :

Département des constructions et de l'aménagement

Département de la culture

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

OBJECTIF 2 : PARTICIPATION

La Ville de Genève établit des standards et une marche à suivre en matière de participation.

La Ville expérimente la participation dans différents types de projets. Les enjeux et les obstacles sont très souvent semblables. En Ville de Genève, il n'existe toutefois aucune marche à suivre permettant à un service qui se lance dans un tel processus de bénéficier des expériences faites à Genève ou ailleurs.

Un certain nombre de projets menés par la Ville de Genève en collaboration avec la société civile ont été réalisés ou sont en cours de réalisation dont, notamment, celui de « contrat de quartier ». Ce programme participatif, associant municipalité, habitant-e-s et usager/ère-s d'un quartier dans un travail commun d'échange, permet d'aborder les problématiques spécifiques de cet espace. Sur la base de telles expériences, la Ville de Genève entend fixer une ligne directrice d'action ainsi que des normes permettant d'améliorer la réalisation de ce type de démarche. Domaines pertinents pour le lancement d'une démarche participative, durée de celle-ci, résultats attendus, identité des intervenant-e-s, font notamment partie des points à définir par la mise en place de standards en concertation avec les actrices et acteurs de la société civile. Par ailleurs, il s'agit également de clarifier la relation entre démarches participatives et cadres politique et légal genevois.

Les projets déjà entrepris dans le domaine de la participation seront répertoriés, d'une part, afin d'en dégager les facteurs facilitants et bloquants et, d'autre part, dans le but d'identifier les « best practices ». Par la suite, sur la base de ce constat, un groupe constitué de représentant-e-s d'associations, d'entreprises et de l'administration sera créé. Il aura la charge d'élaborer des standards et une marche à suivre en matière de participation. Les résultats de cette réflexion seront soumis aux autorités politiques, puis à l'administration municipale. Celle-ci s'occupera ensuite de les traduire en termes de procédures opérationnelles.

Une fois ce processus terminé, un guide comprenant des standards et une marche à suivre en matière de démarche participative sera réalisé. Son lancement sera assuré par un événement public d'information autour de la thématique de la participation. Ce document sera ensuite diffusé via une plateforme, permettant ainsi aux habitant-e-s de la ville et aux professionnel-le-s de terrain d'en prendre connaissance. Des formations aux pratiques de la participation sont par ailleurs prévues pour le personnel de l'administration municipale, mais également pour d'autres publics.

La mise en place d'une marche à suivre standardisée en matière de démarche participative permettra d'acquérir une vision stratégique commune à toute l'administration et pourra, à plus long terme, servir d'outil à d'autres communes.

INDICATEURS DE SUIVI :

- *Production d'un guide intégrant des standards et une marche à suivre en matière de participation pour l'administration municipale*
- *Pourcentage des démarches participatives de l'administration suivant les standards établis*
- *Nombre de participants aux formations sur les démarches participatives*

Pilotage de la mise en œuvre :

Département des finances et du logement

Collaborations :

Département des constructions et de l'aménagement

Département de la culture

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

OBJECTIF 3 : QUALITÉ DE L'AIR LOCAL

La Ville de Genève rationalise et assainit son parc de véhicules afin de diminuer de façon significative les émissions polluantes.

Le potentiel d'amélioration en matière d'émissions polluantes du parc de véhicules de la Ville de Genève est important. Une décision politique est nécessaire afin que le renouvellement des automobiles de l'administration puisse être poursuivi avec des objectifs environnementaux significatifs. Parallèlement, une réflexion sur le besoin en véhicules et sur leurs formes d'utilisations doit être menée.

La Ville de Genève possède un parc automobile considérable (environ 550 véhicules et engins immatriculés), dont la gestion principale a été confiée à la COGEVE (Commission de gestion des véhicules). Le nombre de ces véhicules, leurs caractéristiques techniques et d'utilisation, ainsi que la vétusté d'une grande partie d'entre eux, représentent un important potentiel de réduction des impacts environnementaux et sanitaires. C'est pour cette raison que l'administration s'est dotée d'un outil d'aide à la gestion environnementale de son parc automobile: le logiciel informatique VEPROVIGE. Celui-ci permet de calculer les indicateurs d'impact générés par l'ensemble de ses véhicules sur la santé humaine et l'environnement.

Dans une perspective globale de lutte contre le réchauffement climatique, la Ville s'est fixé comme objectif une diminution de 20% des émissions de CO₂ d'ici à 2020 et entend ainsi faire preuve d'exemplarité en termes de gestion de parc de véhicules. A l'échelle locale, la Ville vise à l'amélioration de la qualité de vie de la population en réduisant à la fois les émissions de polluants atmosphériques dommageables pour la santé humaine et les émissions sonores liées à son parc motorisé.

Afin de mener à bien cet objectif, le Conseil administratif proposera au Conseil municipal de voter des crédits supplémentaires une fois par an durant cinq ans. Leur montant s'ajoutera aux sommes déjà inscrites au plan financier d'investissement et prévues pour le renouvellement standard du parc automobile

INDICATEURS DE SUIVI :

- Consommation d'énergie primaire non renouvelable
- Emissions de CO₂ (indicateur d'impact global de réchauffement climatique)
- Impacts sur la santé humaine (indicateur pondéré des dommages sur la santé humaine liés aux émissions de NOx, CO et particules)

Pilotage de la mise en œuvre :

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Collaboration :

Département des finances et du logement

OBJECTIF 4 : ÉNERGIE ET CLIMAT

La Ville de Genève développe sa politique énergétique et climatique en visant un territoire à zéro émission de CO₂ et 100% d'énergies renouvelables en 2050. Elle réduit sa consommation d'énergie de moitié, notamment par l'assainissement énergétique de ses bâtiments et partage ses objectifs avec les autres actrices et acteurs du territoire.

L'énergie est une thématique phare du développement durable, et la Ville de Genève est consciente des enjeux liés aux changements climatiques. En 2009, la Ville a adopté un programme volontariste dans ce domaine, qui sera valorisé dans le cadre des Engagements d'Aalborg. En particulier, il existe un grand potentiel d'économies au sein du parc immobilier de la Ville et un rôle-clé de coordination et de communication avec toutes les actrices et acteurs du territoire afin de viser l'objectif ambitieux de zéro émission de CO₂ en 2050.

La consommation énergétique s'inscrit comme l'un des points centraux du développement durable. La Ville de Genève a pour but de réduire sa consommation d'énergie mais aussi de faire usage d'énergies renouvelables en réduisant sa dépendance aux énergies fossiles.

La Ville s'engage à agir sur son propre parc immobilier, notamment par l'intensification des investissements permettant l'assainissement des installations de chauffage et par la suppression des chaufferies individuelles non réglementées. La Ville tient à rendre plus efficaces ces installations, en mettant en œuvre de nouvelles technologies et en intégrant une stratégie de planification énergétique territoriale qui favorise les installations de quartier. D'importantes actions de rénovation de bâtiments avec amélioration de l'isolation doivent être engagées. C'est effectivement sur le patrimoine ancien et notamment des années 1960 – 1970 que se trouvent les plus gros potentiels d'économies d'énergie.

En 2009, la Ville de Genève a adopté la vision globale « Ensemble, pour une ville 100% renouvelable en 2050 » dans sa politique énergétique et climatique et son plan d'action volontariste. Elle entend étendre cette vision à l'ensemble de l'énergie utilisée sur son territoire et non pas uniquement à sa propre consommation : mobilité, industries, services et consommation des ménages sont notamment concernés.

Cette vision est soutenue par des engagements politiques, comme la signature, en 2010, de la Convention des Maires pour une énergie locale durable de la Commission européenne. Celle-ci engage la Ville à dépasser les objectifs de l'Union européenne pour 2020, à savoir : la diminution de 20% de la consommation d'énergie, la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et la couverture de 20% des besoins par des énergies renouvelables. La mise en œuvre de ces objectifs s'appuie sur un partenariat innovant de 27 collectivités publiques suisses et françaises, regroupées dans le projet transfrontalier REVE d'Avenir. Par ailleurs la Ville de Genève a obtenu le label Cité de l'énergie en 2009 et vise dès 2010 le label *European Energy Award-Gold*, qui place Genève parmi les villes les plus actives dans ce domaine en Suisse et en Europe. Ces différents engagements s'accompagneront de la mise en place d'un outil permettant de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre.

La mise en œuvre d'un tel objectif nécessite l'établissement d'une stratégie de communication dynamique. Il s'agira notamment de renforcer la visibilité de la politique énergétique et climatique en consolidant les échanges régionaux et en faisant mieux connaître les actions engagées. Rappelons également que l'image de marque de Genève est au centre de ce projet : l'engagement et les actions des autorités municipales en matière de consommation d'énergie participeront à coup sûr à la promotion économique et touristique de la cité.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Evolution des émissions de CO₂ (indice)
- Evolution des consommations d'énergies (indice)
- Part des besoins en énergies couverts par des énergies renouvelables

Pilotage de la mise en œuvre :

Département des constructions et de l'aménagement

OBJECTIF 5 : BIODIVERSITÉ

La Ville de Genève développe des espaces naturels et des habitats de qualité, en réseau, pour augmenter la biodiversité.

La biodiversité est indispensable aux équilibres naturels et enrichit le quotidien des habitant-e-s. Or, les zones urbaines ont un fort potentiel en matière de biodiversité indigène. Afin de la favoriser, les surfaces pertinentes doivent être entretenues de manière peu intensive et surtout reliées entre elles pour permettre un déplacement des espèces d'une zone à l'autre. Finalement, il est nécessaire de poursuivre la sensibilisation du public dans ce domaine.

Parcs publics, espaces aux abords des voies de circulation et des immeubles, ainsi que jardins représentent autant de surfaces accueillant espèces végétales et animales variées. Le milieu urbain recèle une biodiversité d'une richesse souvent insoupçonnée. Celle-ci doit être préservée et optimisée. La Ville de Genève entend ainsi protéger et développer les espaces verts afin d'améliorer la biodiversité. Par ailleurs, ceux-ci doivent être entretenus peu intensivement de même qu'ils doivent être reliés entre eux afin que les espèces puissent circuler d'une zone à l'autre.

La réalisation de cet objectif se fera à travers différentes étapes. Dans un premier temps, il s'agira de poursuivre le projet « Système d'Information du Patrimoine Vert » (SIPV) qui s'occupe notamment de l'intégration des connaissances et du suivi de l'évolution de la biodiversité régionale. L'évaluation des espèces sensibles et la définition de leurs habitats, l'identification des zones à protéger ainsi que l'établissement de connexions entre elles pour faciliter le déplacement des espèces, font notamment partie d'un processus d'inventaire à mener à bien.

Il sera également question de la requalification et de la valorisation des grands parcs (Parcs de la Grange et Beaulieu notamment) afin de déterminer quels en sont les objectifs en termes d'usage et d'identité. Mais aussi de la rénovation et du réaménagement de parcs de petite et moyenne dimension, voire de la création de nouveaux espaces verts de quartier. Ces espaces seront entretenus en fonction de leurs spécificités et de leurs usages.

Des opérations de type participatif comme l'organisation de plantages en milieu urbain permettront l'implication des habitant-e-s dans l'entretien d'espaces verts et leur sensibilisation à la question de la biodiversité. Par ailleurs, l'encouragement des expériences pédagogiques dans le cadre scolaire ou encore la mise sur pied d'événements au Jardin botanique ou au Muséum d'histoire naturelle sont prévus, grâce à la collaboration des diverses institutions cantonales, universitaires, techniques et associations de la protection de l'environnement. La promotion de la culture du jardin et du paysage passera également par le renouvellement des espaces « vitrines », comme les quais et l'horloge fleurie.

Enfin, rappelons que la qualité de vie des habitant-e-s est également au cœur du projet. Un environnement naturel et varié est un gage de bien-être pour la population.

INDICATEURS DE SUIVI :

- *Etat d'avancement des inventaires des espèces végétales et animales réalisés dans les parcs publics, les abords de voies de circulation, etc.*
- *Etat d'avancement de l'évaluation des zones d'intérêt (nombre de plans de gestion élaborés)*
- *Nombre d'actions de communication réalisées (plantages, brochure, exposition, animations, etc.)*

Pilotage de la mise en œuvre :
Département de la culture

Collaborations :
Département des constructions et de l'aménagement
Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

OBJECTIF 6 : ACHATS RESPONSABLES

La Ville de Genève achète en prenant en compte des critères de développement durable, et demande aux établissements autonomes et aux organismes subventionnés de faire de même.

La Ville de Genève joue un rôle de premier plan en matière de consommation et de choix de style de vie. A travers son volume d'achat élevé, elle peut influencer les actrices et acteurs de son territoire pour qu'elles/ils intègrent mieux les composantes du développement durable dans leur fonctionnement.

La Ville de Genève entend devenir une référence en termes d'achats responsables et durables et faire profiter ses partenaires de son expérience en la matière. Par ailleurs, il s'agit également de mener une réelle réflexion autour des besoins en consommation de biens matériels au sein de l'administration.

En 2007, la Ville de Genève a créé une centrale d'achats. Si celle-ci ne dispose pas encore des ressources humaines et financières nécessaires à leur traitement, le nombre d'achats effectués en intégrant systématiquement des critères de développement durable ne cesse d'augmenter. L'expérience a mis en évidence que les compétences en matière d'achat de ce service centralisé ont permis une mise en concurrence efficace des fournisseurs par des appels d'offres et, de ce fait, d'obtenir des produits et des prestations de qualité respectant des critères sociaux et environnementaux.

A travers cet objectif, qui se concentre sur les achats de fournitures et de services, il s'agit de poursuivre et de renforcer le processus de centralisation, non pas pour effacer les spécificités, mais pour obtenir une meilleure coordination des projets et pour établir une politique d'achats harmonieuse. Il convient de considérer les critères de durabilité lors de toute acquisition de fournitures et de services par la Ville et d'encourager les établissements autonomes ou organismes qu'elle subventionne à suivre la même voie. La Ville souhaite donc étendre son influence en intégrant des critères de développement durable dans les règlements des établissements autonomes et poursuivre le développement de l'intégration de ces critères dans son propre fonctionnement.

INDICATEURS DE SUIVI :

- *Pourcentage des achats de biens et services réalisés en intégrant les 3 piliers du développement durable*
- *Nombre d'appels d'offres adjugés*
- *Nombre de projets d'appel d'offres lancés*
- *Pourcentage des achats de biens et de services achetés de façon centralisée*

Pilotage de la mise en œuvre :

Département des finances et du logement

Collaborations :

Département des constructions et de l'aménagement

Département de la culture

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

OBJECTIF 7 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Ville de Genève optimise l'occupation durable du sol sur son territoire.

L'attractivité économique de Genève est un atout convoité, mais peut aussi exercer des formes de pression sur la vie locale. Les familles les moins aisées et les activités économiques à faible valeur ajoutée ont tendance à se voir exclues du centre, au profit de populations ou d'activités bien plus puissantes au plan économique. En se positionnant comme acteur de son développement, Genève, et entend contribuer à un équilibre entre densité et qualité urbaine, entre vigueur économique et mixité sociale, et place le logement au cœur de ses préoccupations.

La ville de Genève se situe au centre d'un territoire étalé au-delà des frontières du canton, rassemblant environ 800'000 habitants.

La pénurie de logements qui y sévit est à la mesure de son attractivité économique : parmi les plus fortes en Europe. Depuis les années 1980, les politiques d'aménagement locales se sont orientées vers une logique de maintien de l'habitat au centre-ville pour contrecarrer les tendances d'un marché immobilier qui y favorise les activités et les classes sociales supérieures au détriment de l'habitat et de la mixité sociale. Les quartiers du centre-ville ont ainsi pu préserver leur population et une bonne part de leur diversité, malgré une pression économique et immobilière importante.

Dans ce contexte, la Ville de Genève entend concrétiser sur son territoire un projet de renouvellement guidé par huit priorités politiques :

1. Une ville équilibrée : promouvoir la mixité entre emplois et logements. Contrairement aux « cités d'affaires » d'autres villes mondiales, la ville-centre doit être habitée et maintenir, autant que possible, un équilibre entre emplois et logements. La vie locale sera ainsi favorisée et les déplacements pendulaires limités.

2. Une ville habitée : construire des logements. Pour lutter contre les effets indésirables du marché du logement, qui chasse de nombreux ménages hors de la ville et du canton, la ville-centre contribuera activement à l'effort de construction de logements accessibles à toutes les catégories de la population.

3. Une ville solidaire : produire des logements bon marché. Plutôt que de spécialiser ses quartiers dans le prestige et les hauts revenus, la Ville de Genève a l'ambition de maintenir une mixité sociale, perpétuer sa tradition d'ouverture et consacrer un effort particulier à la production de logements accessibles aux revenus les plus modestes.

4. Une ville plurielle : maintenir une diversité au sein de la population, de services, de commerces, d'activités et d'équipements. La Ville de Genève veillera à préserver un parc de surfaces bâties adapté à son tissu d'activités et au service d'une qualité de vie pour ses habitant-e-s.

5. Une ville responsable : adapter la mobilité au contexte de la ville-centre. Pour répondre aux besoins d'accessibilité et de déplacements en ville, les conditions de mobilité doivent être adaptées au contexte d'une ville-centre extrêmement dense et habitée.

6. Une ville durable : un Plan directeur engagé dans la durabilité. Les programmes d'action lancés ces dernières années pour placer la ville-centre sur la voie d'un développement durable et garantir la qualité de vie de sa population doivent trouver un second souffle.

7. Une ville dynamique : mettre en valeur les atouts de la ville-centre. Genève, ville-centre et ville internationale, souhaite, à son échelon communal, garantir durablement l'attractivité de son territoire, pour le bénéfice de toute l'agglomération (entreprises, tourisme, organisations internationales, habitant-e-s...).

8. Une ville qui agit : maintenir la capacité d'action urbaine de la Ville. La ville-centre ne doit pas subir passivement les évolutions en cours, mais doit se doter des moyens lui permettant d'être actrice de son développement en coordination avec celui du canton et de l'agglomération.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Ratio logements/emplois
- Nombre de logements construits
- Evolution de la part de logements sociaux

Pilotage de la mise en œuvre :

Département des constructions et de l'aménagement

OBJECTIF 8 : MOBILITÉ

La Ville de Genève diminue de manière significative la part modale du trafic individuel motorisé à Genève en renforçant les mobilités douces, l'infrastructure et l'utilisation des transports publics et en rationalisant le stationnement. Elle limite également les comportements dommageables en matière d'environnement, de qualité de vie et de sécurité.

Pollution de l'air, nuisances sonores, engorgement du réseau routier, tels sont quelques-uns des effets néfastes engendrés par la circulation en ville de Genève, où les transports individuels motorisés représentent le principal mode de déplacement. La situation actuelle en matière de mobilité demeure insatisfaisante.

Afin d'améliorer la situation en matière de mobilité et de diminuer l'importance des transports individuels motorisés, le développement des zones piétonnes et des pistes cyclables est nécessaire. Par ailleurs, en matière de nuisances sonores, la Ville doit prendre des mesures afin de mettre en conformité les tronçons de rues dépassant les valeurs limites d'immission du bruit routier avec l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

Cet objectif, qui fait partie de ceux du Plan directeur communal « Genève 2020, renouvellement durable d'une ville-centre », 2009, est lié à des questions d'aménagement urbain. Il implique également une sensibilisation du public à l'écomobilité.

Le programme d'aménagement de zones 30 km/h représente une des étapes nécessaires à la réalisation de l'objectif. Il prévoit la création d'une nouvelle série de zones dans les quartiers qui n'en possèdent pas encore. Ce type de mesure permet d'améliorer la qualité de vie des riverain-e-s (réduction des nuisances sonores) ainsi que la sécurité des passagers/ères. Elle contribue en outre à la diminution du trafic de transit. D'autres mesures visant une réduction des nuisances sonores, telles que la pose de revêtement phono-absorbant, sont par ailleurs envisagées, en particulier sur les axes à vocation de transit.

La mobilité douce doit être renforcée, notamment par la création de nouvelles infrastructures piétonnes et cyclables, planifiées en cohérence avec le développement territorial, mais aussi par une meilleure prise en compte des usagers/ères des modes doux dans la gestion de la circulation. Par exemple, le projet de Voie Verte est planifié à proximité des futurs potentiels de développement,

ou encore, une piste cyclable pourrait être créée sur le pont du Mont-Blanc. En outre, la continuité des cheminements pédestres au niveau de la traversée des axes routiers et la sécurité des piétons par une modération de trafic doivent être renforcées. De surcroît, la création de parkings à vélos sécurisés, notamment aux arrêts des transports publics, aura d'une part pour but d'encourager ce mode de déplacement et, d'autre part, de promouvoir la multi-modalité. En matière de mobilité encore, des partenariats avec les actrices et acteurs de l'économie sociale et solidaire sont à mettre en place. La création d'un système de vélos en libre service en ville de Genève pourrait voir le jour et être étendu à d'autres communes, ceci en partenariat avec les Transports publics genevois.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre de déplacements effectués à vélo, bus, tram/total des déplacements quotidiens (tous les cinq ans)
- Evolution du nombre de kilomètres de pistes cyclables
- Longueur ou surface des zones de rencontre, zones piétonnes, zones 30
- Longueur du réseau de cheminements en site propre piétons
- Nombre de places de parking sécurisées pour vélos
- Nombre de projets d'assainissement menés à terme

Pilotage de la mise en œuvre :

Département des constructions et de l'aménagement

Collaboration :

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

OBJECTIF 9 : ACTIONS COMMUNAUTAIRES DE PROXIMITÉ

La Ville de Genève développe des méthodes de prévention et de démocratie participative dans les quartiers pour renforcer le maillage social, en intégrant les communautés étrangères.

Dans le contexte multiculturel genevois, il est particulièrement important de travailler au renforcement du lien social afin de diminuer les disparités entre les habitant-e-s. Pour cela, il est essentiel d'atteindre celles et ceux qui – s'ils ne bénéficient pas d'interventions publiques efficaces – peuvent engendrer des fractures sociales. Afin de promouvoir une qualité de vie partagée, la Ville de Genève doit développer des outils spécifiques pour atteindre ces publics-cibles parfois oubliés et/ou hors d'atteinte des campagnes de prévention classiques.

Genève bénéficie d'un contexte multiculturel très riche. Dans cet environnement, une politique municipale forte au service de la cohésion sociale est essentielle. La Ville entend donc tirer profit de cet atout et valoriser les communautés étrangères comme une ressource au service de sa politique sociale. Dès lors, une réadaptation des actions municipales aux évolutions urbaines récentes est nécessaire.

En développant des méthodes de prévention et d'intervention prenant en considération la diversité des populations, l'objectif est de réduire les disparités entre les différents groupes ethniques en termes de qualité de vie. A travers la mise sur pied de formations spécifiques, la Ville souhaite toucher les collaboratrices et les collaborateurs de terrain actifs/ves au niveau des services de proximité en lien avec les communautés étrangères. Citons les responsables de bâtiments scolaires et les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires, notamment. Elles/ils seront sensibilisé-e-s à l'importance du lien social, à la prévention de la violence et aux questions des inégalités sociales. Ces personnes pourront à leur tour former les actrices et acteurs des réseaux associatifs, toujours dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi du sport. A cet égard, le renforcement des synergies entre les différent-e-s intervenant-e-s concerné-e-s, la coordination de ces actions, ainsi que la diffusion des informations auprès des communautés étrangères sont à privilégier.

L'expérience acquise par les ludothèques dans le cadre du processus de salarisation de leur personnel

constitue un modèle intéressant. Les formations dispensées aux ludothécaires professionnel-le-s sont à adopter, de même que la valorisation de ces espaces comme lieux de socialisation et d'intégration est à promouvoir. La place des ludothèques dans des quartiers à forte présence étrangère, leur rôle essentiel au cœur du dispositif de proximité est à mettre en avant. L'engagement d'une coordinatrice ou d'un coordinateur de quartier et l'élaboration de documentations en plusieurs langues pour la promotion de ces espaces sont d'ailleurs envisagés.

La Ville souhaite également étendre ses prestations, notamment en proposant de nouveaux espaces de quartier, lieux de rencontres privilégiés, qui permettraient le développement de projets participatifs auxquels professionnel-le-s et habitant-e-s prendraient part.

Afin de valoriser les efforts déjà entrepris dans le domaine de la politique sociale de proximité et de les prolonger, il est utile de tirer profit, dans le cadre de ce projet, de l'expérience acquise et des méthodes d'intervention développées par les Unités d'action communautaire (UAC). Le bien-être social, la promotion de la santé et la coordination des actions en faveur de la qualité de vie partagée relèvent en effet de leur mission.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre de formations organisées pour le personnel de la Ville de Genève
- Nombre de séances avec les réseaux associatifs (y compris les collectifs d'habitant-e-s)
- Nombre de manifestations organisées dans les ludothèques avec les communautés étrangères
- Evolution des publics-cibles des nouveaux espaces de quartier

Pilotage de la mise en œuvre :

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Collaboration :

Département de la culture

OBJECTIF 10: ÉCONOMIE LOCALE

La Ville de Genève augmente de manière significative la part des produits locaux et de saison consommés au sein des établissements publics, propriété de la Ville de Genève.

Garantir l'approvisionnement en produits de qualité reconnue, en quantité suffisante et à des coûts acceptables pour les partenaires privés et publics constitue un défi majeur. En effet, la production de certains aliments demeure limitée au niveau local et le prix de ceux-ci est parfois plus élevé que celui des produits importés, dès lors que les rémunérations s'établissent de manière équitable.

L'accroissement de la part des produits régionaux et de saison consommés dans les restaurants scolaires subventionnés (mais aussi les espaces de vie enfantine et les clubs sociaux), d'une part, dans les buvettes, cafés et restaurants mis en gérance par la Ville, d'autre part, est une manière concrète de soutenir l'économie locale. En offrant de nouveaux débouchés à l'agriculture de proximité, la Ville entend ainsi soutenir et promouvoir des modes de production et de consommation responsables, tout en limitant les transports de livraison.

Cet objectif implique que des critères environnementaux et sociaux relatifs aux fournisseurs et aux produits soient pris en compte dans les collaborations, mises au concours et appels d'offres et soient systématiquement intégrés dans les documents administratifs (conventions de subventionnement, cahier des charges, baux, etc.) qui en découlent. A moyen terme, l'ensemble des lieux de restauration collective privés et publics liés à la Ville de Genève doivent être progressivement amenés à la labellisation « Genève Région – Terre Avenir » (GRTA). Afin que ces dispositions soient suivies d'effets, l'adhésion de tous les milieux concernés est primordiale.

Sur la base des expériences déjà existantes, un partenariat fort doit être établi entre les agricultrices et agriculteurs de proximité et les espaces de restauration collective. Afin de garantir l'approvisionnement local et compenser le surcoût dû à la généralisation de l'utilisation des produits locaux et de saison, des bons d'achats seront subventionnés par la Ville. A titre pilote, ceux-ci permettront prioritairement aux restaurants scolaires

de s'approvisionner auprès de distributeurs grossistes soutenant l'agriculture de proximité. A moyen terme, il est prévu d'étendre ce système à d'autres espaces de restauration collective.

Par ailleurs, la Ville doit continuer à informer et à sensibiliser en tenant compte des spécificités et des contraintes de chaque lieu. A cet effet, la participation annuelle de la Ville de Genève à la « Semaine du goût » permet de développer des actions dans les restaurants scolaires, dans les espaces de vie enfantine, ainsi que dans les cafés, buvettes et restaurants, propriétés de la Ville de Genève. En complément aux actions de sensibilisation, une plateforme d'information sera mise à la disposition des citoyennes et des citoyens.

De par sa visibilité et le public qu'il cible, ce projet ambitionne de sensibiliser les consommatrices et consommateurs privé-e-s au plaisir et à la nécessité de consommer des produits du terroir.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre de bons d'achats distribués/coût
- Nombre de restaurants labellisés « GRTA »
- Part des produits locaux de saison consommés dans les établissements de restauration collective Ville/ total produits consommés
- Nombre de contrats de partenariat conclus avec les producteurs/trices de proximité
- Nombre de lieux de restauration collective entrant dans la démarche « Promotion des produits du terroir »
- Nombre de restaurants scolaires et d'espaces de vie enfantine et pourcentage de buvettes, cafés et restaurants participant à la « Semaine du Goût »

Pilotage de la mise en œuvre :

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Collaboration :

Département des finances et du logement

OBJECTIF 11 : CONDITIONS DE TRAVAIL

La Ville de Genève augmente les possibilités de temps partiel et d'emplois partagés dans son administration afin de faciliter l'articulation entre vie professionnelle et privée.

La conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle est souhaitée par une majorité des employé-e-s. Elle représente une condition-clé pour leur engagement dans leur travail. Ainsi, ils/elles seront prêt-e-s à faire bénéficier plus longtemps la Ville de Genève de leur expérience. Le temps partiel et l'emploi partagé, pour les deux sexes et à tous les échelons, sont des éléments essentiels pour concilier vie privée et professionnelle.

Les emplois de type partiel ou partagé et le télétravail permettent aux employé-e-s un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, de même qu'ils favorisent leur motivation au travail et leur envie de rester au sein de l'entreprise. Si un certain nombre d'outils ayant pour but l'augmentation de ce type de postes existe déjà dans quelques départements et services de la Ville de Genève, la situation globale reste à améliorer. Il s'agit dès lors de généraliser les pratiques encourageant le temps partiel, l'emploi partagé et le télétravail en promouvant une politique commune et en informant les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs des possibilités qui leur sont proposées en la matière.

Par ailleurs, de manière plus globale, la Ville de Genève souhaite poursuivre la modernisation de la gestion de ses ressources humaines: d'une culture d'organisation hiérarchique fondée sur l'application d'ordres, l'administration communale souhaite s'orienter vers une culture d'entreprise qui encourage la prise d'initiatives et de responsabilités de ses collaboratrices et collaborateurs. Cette évolution doit s'accompagner de mesures garantissant une meilleure protection de celles-ci et ceux-ci en termes de sécurité et de santé, de l'appui de spécialistes lors du recrutement, mais aussi de la mise sur pied d'un organigramme, de cahiers des charges et d'évaluations annuelles du personnel pour chaque collaboratrice et collaborateur, ceci afin de lui offrir la possibilité d'évoluer au sein de l'Administration. En outre, les recruteuses et recruteurs doivent être sensibilisé-e-s aux questions discriminatoires envers les femmes et les migrant-e-s.

L'indication du taux d'occupation de la fonction dans l'annonce de l'offre d'emploi ou l'encouragement à la diminution du taux d'activité à partir d'un certain âge font notamment partie des outils actuels visant à augmenter les postes à temps partiel. Par la création de contrats à durée déterminée (CDI, missions, mandats), ainsi que par la mise en place de postes de type « emploi de solidarité » à valeur formative, la Ville entend étoffer davantage cette offre. Elle souhaite également favoriser l'engagement de plusieurs personnes pour un emploi, notamment lors de repourvoirement de postes. Par ailleurs, il est envisagé que les nouveaux emplois à la Ville de Genève soient pourvus à un taux d'activité de 80% maximum et que les économies réalisées à cette occasion soient utilisées pour la création de nouvelles places de travail.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Evolution de la part des emplois à temps partiel par rapport au total des emplois et au sexe
- Part des collaboratrices et collaborateurs demandant à modifier leur temps de travail
- Part des nouveaux emplois créés avec un taux de 80% sur le total des nouveaux emplois créés

Pilotage de la mise en œuvre :

Département des finances et du logement

Collaborations :

Département des constructions et de l'aménagement

Département de la culture

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

OBJECTIF 12 : CULTURE

La Ville de Genève encourage les projets culturels favorisant le lien social, la proximité et la participation.

L'activité culturelle est très développée en ville de Genève. L'expérience a montré que la culture a un fort potentiel pour renforcer le lien social, le sentiment de proximité et la participation

Piste 1. Handicap et culture : le mot d'ordre de la Ville de Genève en matière de promotion culturelle est l'accès à la culture pour toutes et tous, sans distinction d'origine, d'âge, de revenus ou, comme il est question ici, de handicap.

Pendant plusieurs années, l'accent a été mis sur la mobilité. Citons, entre autres, l'inventaire de l'accessibilité des bâtiments culturels publics, le vote d'un premier crédit de 2'970'000 francs destiné à améliorer l'accessibilité à ces bâtiments pour les personnes handicapées ou encore le projet GENEVE*accessible.

Aujourd'hui la Ville de Genève propose, en plus de l'activité déjà déployée dans ses musées, de nouvelles pistes d'intégration culturelle pour les publics atteints d'autres handicaps (outils d'amplification de l'audition dans les musées, de surtitrage et d'audiodescription dans plusieurs théâtres genevois, proposition de visites guidées pour des personnes atteintes de handicap mental, guide *Handicap et Culture*). Ces mesures visent à augmenter l'accès à la connaissance, l'égalité d'accès à l'offre culturelle ainsi que la participation, ceci tout en favorisant la mixité sociale.

La mise en œuvre de ce programme permet la construction d'un tissu de partenariat avec le milieu associatif concerné. Enfin, la commémoration *2012 Rousseau pour tous* comporte un volet *Médiation culturelle, Culture et Handicap*, en partenariat avec le Canton de Genève, le Comité régional franco-genevois et Pro Helvetia, qui finance celui-ci.

Piste 2. Mise à niveau des infrastructures culturelles : musées et salles sont des infrastructures essentielles à la vie culturelle de notre société. Ils sont des lieux de connaissance, de création, mais aussi de médiation entre population et patrimoine culturel. Favoriser pour toutes et tous l'accès aux lieux culturels et conserver leur rôle de création et de ferments du lien social implique plusieurs niveaux d'intervention. Le patrimoine (les œuvres, mais

aussi les bâtiments) doit être conservé, valorisé et mis à la disposition du public dans de bonnes conditions. Ceci implique que la collectivité accepte de consacrer d'importants financements à l'infrastructure nécessaire.

Piste 3. Déontologie dans les musées : la mise en place d'une Commission de déontologie, en collaboration avec le Conseil international des musées, a pour mission de veiller à ce que les activités des musées municipaux se déploient en parfaite conformité avec les normes déontologiques internationales. Elle constitue un outil d'aide à la décision en matière d'acquisition, de donation et de partenariat avec des organismes privés. La Commission de déontologie permettra également aux musées municipaux de revisiter leur situation patrimoniale. Cette initiative répond aux exigences de transparence, de légalité et d'équité concernant la provenance des collections et le transfert des objets qui viennent enrichir les collections du patrimoine public.

INDICATEURS DE SUIVI :

Piste 1

- Part des manifestations-expositions accessibles aux personnes handicapées (ou spécialement aménagées pour elles et eux)/total des manifestations annuelles
- Nombre d'exemplaires diffusés du guide « Handicap et Culture »

Piste 2

- Montants dépensés par la Ville de Genève pour les constructions, les rénovations et l'entretien des bâtiments culturels
- Nombre d'infrastructures prises en compte dans le Plan financier d'investissement (PFI)
- Pourcentage de l'investissement dévolu aux bâtiments culturels dans le PFI

Piste 3

- Politiques d'acquisition tenues à jour et publiées dans les musées
- Transparence des procédures d'acquisition
- Valorisation des collaborations scientifiques et muséologiques avec les pays-source non européens

Pilotage de la mise en œuvre :

Département de la culture

Collaboration :

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

OBJECTIF 13 : COOPÉRATION

La Ville de Genève développe sa politique de solidarité internationale en privilégiant la coopération avec des Villes, en favorisant le développement durable et en contribuant au renforcement des administrations locales. Elle s'engage à y consacrer 0,7% de son budget de fonctionnement dès 2018.

A travers sa politique de solidarité et de coopération internationale, la Ville de Genève peut renforcer son impact en matière de développement durable. Afin d'améliorer la cohérence et la lisibilité des actions entreprises dans ce domaine, il est nécessaire de prendre en compte systématiquement des critères environnementaux, d'économie locale et d'équité sociale. Cela permettra de valoriser un investissement exemplaire dans le cadre de la politique de la Ville de Genève.

La Ville de Genève s'engage de manière visible à la coopération internationale entre les villes. Elle fait d'ailleurs partie de nombreux réseaux de municipalités (au niveau suisse, européen et mondial) qui prennent en compte prioritairement les enjeux du développement durable, ainsi que le respect des droits humains. Par le biais de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS), qui finance des projets de développement et d'aide humanitaire, elle collabore activement avec les actrices et acteurs de la coopération internationale.

La mise en œuvre de cet objectif nécessite l'élaboration d'un programme de coopération décentralisée impliquant la mise sur pied de projets entre la Ville de Genève et une ou plusieurs municipalités étrangères. Concrètement, ces projets s'appuient sur les ressources internes et valorisent les compétences des collaboratrices et collaborateurs (compétences en termes de métiers) qui seront détaché-e-s sur le terrain pour participer à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée. Ces projets doivent prendre en compte, prioritairement, les besoins des municipalités partenaires.

Pour contribuer activement à la professionnalisation de cette politique publique, la Ville de Genève souhaite clarifier ses critères de collaboration et de subventionnement, en les définissant de manière rigoureuse et en intégrant les contraintes du développement durable. Ces clarifications doivent permettre d'améliorer la cohérence, la lisibilité et la visibilité de la politique de solidarité et l'engagement de la Ville de Genève

dans ce domaine. Afin de renforcer son leadership et de l'ancrer dans la réalité des partenaires, la Ville de Genève, qui occupe de facto une situation privilégiée sur la scène internationale, doit s'efforcer de travailler avec les différentes actrices et les différents acteurs concerné-e-s (organisations non gouvernementales et associations de migrant-e-s). Elle organise des rencontres régulières avec les principaux partenaires de la coopération internationale, afin d'élaborer une vision partagée de celle-ci et de la solidarité internationale. En outre, cette vision doit être actualisée en fonction des réalités et des contraintes fluctuantes.

Pour atteindre cet objectif, la Ville envisage de consacrer 0,7% de son budget à la coopération et à la solidarité internationale.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Evolution de la part du budget de fonctionnement consacrée à la coopération
- Nombre de services de l'administration impliqués dans les projets de coopération décentralisée
- Nombre de projets soutenus en lien avec le développement durable
- Nombre de rencontres avec les principaux partenaires de la coopération

Pilotage de la mise en œuvre :

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Collaborations :

Département des finances et du logement

Département des constructions et de l'aménagement

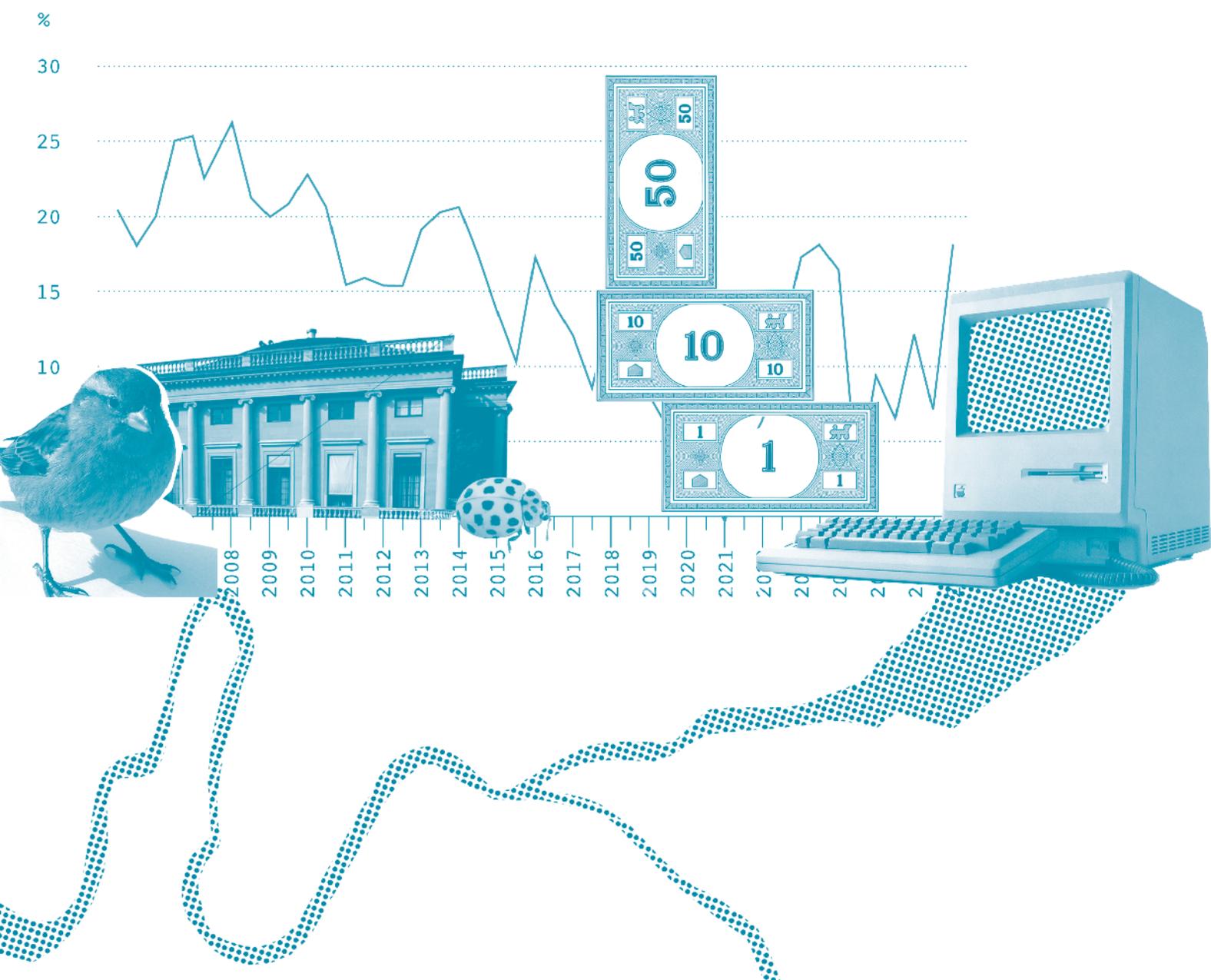
Département de la culture

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

LA VILLE DE GENÈVE :

1. élabore avec les actrices et acteurs de la société civile une vision partagée du développement durable et de sa gouvernance ;
2. établit des standards et une marche à suivre en matière de participation ;
3. rationalise et assainit son parc de véhicules afin de diminuer de façon significative les émissions polluantes ;
4. développe sa politique énergétique et climatique en visant un territoire à zéro émission de CO₂ et 100% d'énergies renouvelables en 2050. Elle réduit sa consommation d'énergie de moitié, notamment par l'assainissement énergétique de ses bâtiments, et partage ses objectifs avec les autres actrices et acteurs du territoire ;
5. développe des espaces naturels et des habitats de qualité, en réseau, pour augmenter la biodiversité ;
6. achète en prenant en compte des critères de développement durable, et demande aux établissements autonomes et aux organismes subventionnés de faire de même ;
7. optimise l'occupation durable du sol sur son territoire ;
8. diminue de manière significative la part modale du trafic individuel motorisé à Genève en renforçant les mobilités douces, l'infrastructure et l'utilisation des transports publics et en rationalisant le stationnement. Elle limite également les comportements dommageables en matière d'environnement, de qualité de vie et de sécurité ;
9. développe des méthodes de prévention et de démocratie participative dans les quartiers pour renforcer le maillage social, en intégrant les communautés étrangères ;
10. augmente de manière significative la part des produits locaux et de saison consommés au sein des établissements publics, propriété de la Ville de Genève ;
11. augmente les possibilités de temps partiel et d'emplois partagés dans son administration afin de faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie privée ;
12. encourage les projets culturels favorisant le lien social, la proximité et la participation ;
13. développe sa politique de solidarité internationale en privilégiant la coopération avec des Villes, en favorisant le développement durable et en contribuant au renforcement des administrations locales. Elle s'engage à y consacrer 0,7 % de son budget de fonctionnement dès 2018 ;

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME STRATÉGIQUE



STRUCTURE ET ORGANISATION

En décidant d'adhérer aux Engagements d'Aalborg, la Ville de Genève a lancé un processus de travail composé de différentes étapes.

Afin d'assurer la mise en œuvre du programme stratégique de développement durable de la Ville, le Conseil administratif (mandant) a mis en place une organisation de travail, dont la structure est la suivante :



DFL: Département des finances et du logement
DCA: Département des constructions et de l'aménagement
DC: Département de la culture
DEUS: Département de l'environnement urbain et de la sécurité
DSJS: Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage (COFIL) est présidé par la directrice ou le directeur général-e de l'administration municipale et est composé des directrices ou directeurs des cinq départements de la Ville, ainsi que du/de la délégué-e Agenda 21. Le COFIL prend position par rapport aux propositions faites par la Direction de projet, effectue des arbitrages pour garantir la mise en œuvre, communique au mandant les résultats et, finalement, informe et appuie la Direction de projet.

De plus, chaque directrice ou directeur est responsable de la mise en œuvre des objectifs dont il a le pilotage. Quant au/de la délégué-e Agenda 21, il ou elle garantit que la politique de développement durable de la Ville de Genève s'élabore à travers le programme stratégique.

DIRECTION DE PROJET

La Direction de projet est composée d'un-e chef-fe de projet (Délégation Agenda 21) et d'une Equipe de Projet (correspondant-e-s Agenda 21).

La Direction de Projet coordonne la mise en œuvre du programme stratégique, prépare les décisions à l'intention du COFIL, répond de la communication et du budget «Aalborg», et informe le Comité Consultatif (participant-e-s à la consultation 2009) au sujet de l'avancement de la mise en œuvre du programme stratégique.

La mise en œuvre à proprement dite des 13 objectifs est à la charge des services compétents de l'administration municipale. Chaque objectif est affecté à un seul département, qui nomme un responsable¹. Ce dernier assure l'atteinte de l'objectif selon les missions définies par le COFIL dans le respect des délais, de la qualité des résultats et des ressources attribuées. De plus, il renseigne régulièrement la Direction de projet sur l'état de la mise en œuvre, les risques possibles et les mesures correctives à y apporter.

1. A noter qu'un département peut également être amené à collaborer à la mise en œuvre d'autres objectifs dont il n'a pas la responsabilité.

OUTILS D'AIDE À LA PLANIFICATION ET AU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

COMITÉ CONSULTATIF

Le Comité consultatif regroupe des expert-e-s dans chaque domaine couvert par les 13 objectifs, des représentant-e-s de la société civile, des élu-e-s du Conseil municipal et des collaboratrices et collaborateurs de l'administration².

La Direction de projet a le devoir de communiquer régulièrement au Comité consultatif l'avancement des projets et le degré d'atteinte du résultat, au moyen d'indicateurs adaptés à chacun des objectifs.

Le Comité consultatif se réunira deux fois durant la période de mise en œuvre. Tout d'abord, au premier semestre 2013, lors du bilan global intermédiaire. Cette réunion servira à contrôler et à ajuster, au besoin, les actions et projets menés dans le cadre de chaque objectif. La deuxième rencontre aura, quant à elle, lieu en 2015. Elle donnera l'occasion de discuter du bilan global de mise en œuvre du programme stratégique et permettra de valider ou de revoir les objectifs en fonction des résultats obtenus. Le cas échéant, un réajustement du périmètre concerné ou de son contenu sera à examiner. Cette opération permettra d'envisager la suite des opérations pour la période de 2015-2018, en assurant ainsi la pérennité des actions entreprises à travers une vision partagée du développement durable.

PLAN DE PROJET PAR OBJECTIF

Le plan de projet a pour but de présenter le plan de mise en œuvre d'un objectif. Le programme stratégique comprenant 13 objectifs, 13 plans de projet sont réalisés. Chacun d'eux décrit les objectifs du projet, les délais, les moyens mis en œuvre, les résultats concrets à atteindre (avec le choix des indicateurs) et les responsabilités des intervenant-e-s.

La validation du plan de projet permet de garantir que le projet est bien défini, les moyens clairement identifiés et les résultats décrits et mesurables. Il est validé par la Direction du Département chargé de la mise en œuvre, puis par le Comité de pilotage.

Le plan de projet se décline comme suit :

- Chapitre 1 « Contexte » précise les éléments suivants : situation actuelle et problématique de l'objectif, bénéfices recherchés, contraintes, risques si rien n'est entrepris, risques potentiels lors de la mise en œuvre et mesures préventives, domaines concernés et périmètre.
- Chapitre 2 « Objectif » affine l'objectif global à travers des sous-objectifs spécifiques.
- Chapitre 3 « Étapes du projet » permet de déterminer et de planifier les différentes étapes à réaliser pour atteindre l'objectif. Chaque étape doit aboutir à un livrable/résultat validé.
- Chapitre 4 « Indicateurs de suivi » comprend les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de l'objectif tout au long de la période de mise en œuvre. Ils seront relevés tous les six mois dans une fiche de suivi.
- Chapitre 5 « Ressources » précise les ressources financières nécessaires réparties par nature comptable pour la mise en œuvre de l'objectif durant la période 2011 – 2014.
- Chapitre 6 « Organisation » indique la personne responsable de la mise en œuvre de l'objectif ainsi que son équipe et précise leurs responsabilités.

Un exemplaire du plan de projet est disponible sur demande.

2. La composition du Comité consultatif inclura les participant-e-s de la consultation de 2009 (détermination des objectifs).

LES GRANDES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE

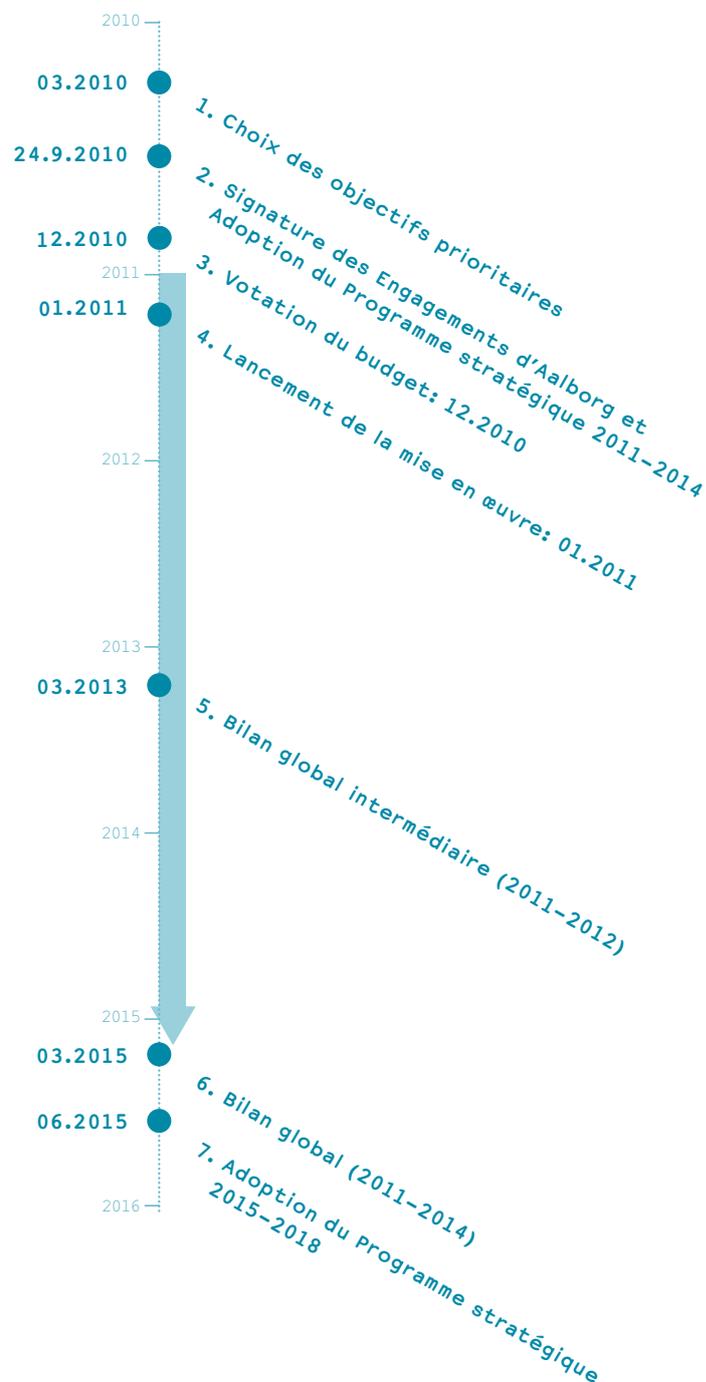
FICHE DE SUIVI

Une fiche de suivi est un formulaire permettant de procéder au suivi de la mise en œuvre d'un des 13 objectifs du programme stratégique. Chaque fiche de suivi se base sur un plan de projet. Elle contient les informations suivantes :

- des indicateurs mesurant l'efficacité et l'efficience des projets menés dans le cadre du programme stratégique ;
- un état de la situation des livrables et des résultats attendus pour l'étape en cours ;
- la situation financière de l'année en cours répartie par nature comptable ;
- les difficultés rencontrées et les mesures prises pour y remédier ;
- les risques potentiellement prévisibles et les mesures préventives pouvant être prises ;
- les prochaines activités prévues et un commentaire global.

La fiche de suivi est remplie deux fois par an (situation fin mars et fin septembre) par le responsable de la mise en œuvre de l'objectif et validée par la direction de son département. La Direction de projet la transmettra au Comité de pilotage qui décidera des mesures correctives à prendre.

Les 13 fiches de suivi seront également intégrées par la Direction de projet dans un tableau de bord permettant d'avoir une vision globale de l'avancement du programme stratégique. Un exemplaire de la fiche de suivi est disponible sur demande.



1. CHOIX DES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Le choix des objectifs du programme stratégique de développement durable a été validé par le Conseil administratif de la Ville de Genève en mars 2010. Il s'est appuyé sur une proposition établie en 2009 par le groupe consultatif. Ce dernier était composé de 130 participant-e-s (collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale, des expert-e-s et représentant-e-s de la société civile et des élu-e-s du Conseil municipal).

2. SIGNATURE DES ENGAGEMENTS D'AALBORG ET ADOPTION DU PROGRAMME STRATÉGIQUE 2011 – 2014

La signature officielle des Engagements d'Aalborg par la Ville de Genève eu lieu le 24 septembre 2010. Avec l'adoption du programme stratégique, cette signature marque l'engagement à mener pour une politique de développement durable ambitieuse, concrète et mesurable.

3. VOTATION DU BUDGET 2011

La 1^{re} tranche sera présentée par le Conseil administratif au Conseil municipal en décembre 2010, à l'occasion du vote du budget 2011.

Chaque somme annuelle inscrite au budget sera votée par le Conseil municipal en décembre de l'année précédente. Par exemple, la tranche de 2012 sera votée par le Conseil municipal en décembre 2011.

4. LANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Une fois les crédits libérés, la mise en œuvre pourra débuter (janvier 2011) pour une première période de quatre ans (2011 – 2014).

5. BILAN GLOBAL INTERMÉDIAIRE (2011 – 2012)

Un bilan global intermédiaire sera établi en mars 2013. Celui-ci permettra de présenter au groupe consultatif et aux habitant-e-s de la ville de Genève l'avancée du programme stratégique durant les deux premières années de mise en œuvre (2011 – 2012).

6. BILAN GLOBAL (2011 – 2014)

Un bilan global de la mise en œuvre des 13 objectifs est prévu à la fin du processus (mars 2015). Celui-ci prendra la forme d'un rapport d'évaluation récapitulatif et expliquant le résultat du cycle aux habitant-e-s de la ville de Genève et aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale, tout en donnant des précisions sur les réalisations de chaque objectif. Ce document sera essentiel pour déterminer quels éléments de chaque objectif ont été accomplis et offrira une mise en contexte analytique des résultats.

7. ADOPTION DU PROGRAMME STRATÉGIQUE 2015 – 2018

Suite au bilan global, le groupe consultatif se réunira pour discuter d'un réajustement éventuel des objectifs prioritaires de développement durable de la Ville de Genève, ceci en vue d'un nouveau cycle de mise en œuvre. De cette réunion découlera un nouveau programme stratégique pour la période 2015–2018. Celui-ci sera adopté par le Conseil administratif en juin 2015.

Cette décision permettra d'envisager la suite des opérations pour une future période (2015–2018), en assurant ainsi la pérennité des actions entreprises et en démontrant la volonté des actrices et acteurs politiques de faire évoluer Genève en une « Ville Durable ».

IMPACTS FINANCIERS

Le 24 mars 2010, le Conseil administratif a chargé la Délégation Agenda 21, en collaboration avec les directrices et directeurs des départements, de faire une proposition de budget 2011 sur la mise en œuvre des Engagements d'Aalborg.

Pour chaque objectif, les services compétents de l'administration ont identifié les coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre des actions et des projets menés pour chacun des 13 objectifs du programme stratégique. Une estimation des conséquences financières pour les années suivantes (2012 – 2014) a également été demandée, ceci afin d'avoir une vision à moyen terme des impacts financiers.

Les projets et actions qui vont être mis en œuvre pour atteindre les 13 objectifs se répartissent selon trois types de valeur ajoutée: 1) innovation, 2) amélioration, 3) valorisation.

Pour les deux premiers types de valeur ajoutée, des coûts supplémentaires sont indispensables. Par contre, certains projets de valorisation n'en nécessitent pas, ceci dans la mesure où ils seront mis en œuvre dans le cadre du budget ordinaire. La plus-value «Aalborg», dans ce cas-là, permet de valoriser et de renforcer l'objectif. Tel sera le cas pour sept des 13 objectifs du programme stratégique:

- Objectif 1 : vision partagée du développement durable
- Objectif 2 : participation
- Objectif 3 : qualité de l'air locale
- Objectif 4 : énergie et climat
- Objectif 7 : aménagement du territoire
- Objectif 8 : mobilité
- Objectif 11 : conditions de travail

Les montants des coûts supplémentaires estimés sont les suivants :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Montants*	1,01	1,12	1,22	1,23	1,16	1,08	6,82

* montants en millions et en CHF

La première tranche a été portée au projet de budget 2011 par le Conseil administratif. Le Conseil municipal aura la charge de valider les montants lors du vote du budget 2011, en décembre 2010. Les montants prévus pour les années suivantes feront tous l'objet d'un vote du Conseil municipal en temps opportun.

3. <http://www.Ville-geneve.ch/themes/developpement-durable-energie/engagements-aalborg>

COMMUNICATION

La communication autour de la mise en œuvre des Engagements d'Aalborg doit refléter l'ambition d'une vision partagée du développement durable, premier des 13 objectifs du programme stratégique de la Ville de Genève.

Afin de satisfaire cette ambition, des bilans réguliers seront destinés à l'ensemble des élu-e-s et des habitant-e-s de la ville de Genève. Les bilans globaux seront, quant à eux, destinés plus spécifiquement au groupe consultatif. Ils serviront de base pour réajuster les projets et actions menés dans le cadre de ce programme stratégique (bilan global intermédiaire), puis à établir un nouveau programme stratégique pour la période 2015 – 2018 (bilan global).

Tous les bilans (réguliers et globaux) produits au cours de la mise en œuvre du programme stratégique seront librement consultables sur le site de l'administration municipale³.

En parallèle, l'avancement des projets sera communiqué à l'administration et au Conseil municipal deux fois par année au moyen des fiches de suivi.

